

Les droits traditionnels, la gestion des pêches côtières et le rôle des pêcheuses

Mecki Kronen¹ et Andy Tafleichig²

Contexte

L'État de Yap se compose d'un chapelet d'îles hautes et de 134 atolls et îlots bas, dont 22 sont habités. Il se situe dans les Îles Caroline occidentales (États fédérés de Micronésie), entre 7° et 10° de latitude nord et 137° et 148° de longitude ouest. Localement, les îles et atolls coralliens bas sont dits « îles voisines » ou *Remathau*.

La partie principale de l'État, (*Mainland Yap*), se compose de quatre îles hautes, Yap, Tamil-Gagil, Maap et Rumung, entourées d'un grand ensemble de récifs frangeants long de 31 km et atteignant 12 km de large. Huit passes profondes traversent le récif frangeant externe et trois de ces passes mènent à des baies profondes (Orcott *et al.* 1989). La mangrove représente près de 12 % de la végétation, avec de très grands herbiers dans lesquels on dénombre au moins 7 espèces de plantes sous-marines, et où l'on a recensé 99 espèces d'algues, 169 espèces de corail dur, 426 espèces de poisson et 4 espèces de tortues de mer (Tsuda 1978 ; Falanruw *et al.* 1975).

Au recensement de 2000, la population totale de l'État comptait 11 241 habitants, et son taux de croissance démographique avoisinait les 2 % par an.

La pêche côtière

À Yap, les activités de pêche sont, dans une certaine mesure, encadrées par un système complexe de droits, de restrictions et de méthodes de contrôle traditionnels (Falanruw 1994). Cependant, ces systèmes ont été considérablement affaiblis du fait de l'évolution du système social, religieux, économique et politique au cours des deux dernières décennies (Graham 1991). L'introduction d'embarcations motorisées et l'adoption de nouvelles techniques de pêche, comme la pêche au harpon à l'aide d'une torche électrique et les filets maillants, offrent autant de nouveaux moyens de contourner les règles. La pratique de la pêche nocturne avec une torche électrique hors des lieux de pêche autorisés est donc maintenant très courante. Selon des estimations datant de 1987, les prises diurnes et nocturnes de pêche au harpon représentaient ensemble 57 % des prises totales de poissons de récif, dont 44 % réalisées de nuit, tandis que les prises réalisées au filet tournant et au filet maillant ne représentaient que 17 % des prises totales (Service des Ressources marines de Yap (MRMD) 1987). Le reste des prises était réalisé avec des pièges à poissons, des éperviers, des épuisettes, et

à la palangrotte. L'importance croissante des activités salariées a entraîné une réduction du temps disponible pour pratiquer la pêche selon des techniques traditionnelles, qui demandent justement plus de temps, ainsi qu'un accroissement de la demande de poisson de récif et d'autres produits de la mer sur le marché, alors même que tous les membres des communautés ne contribuent pas à la surveillance des activités de pêche sur leurs récifs.

De nos jours, la différence entre la pêche traditionnelle et la pêche commerciale tend à s'estomper, dans la mesure où les habitants de Yap vendent tout ou partie de leurs prises à des détaillants locaux ou à des clients de l'extérieur. Toute activité liée à l'exploitation commerciale des récifs et des lagons de Yap doit d'abord faire l'objet d'une autorisation de la part des chefs coutumiers et des gardiens traditionnels de la ressource. À cet égard, l'autorité coutumière est toujours reconnue, mais l'autorisation se traduit plus par une permission ou une autorisation de pêcher que par un contrôle de gestion de la pêche. La vente de poissons de récifs par les commerçants et les restaurants locaux est jugée de plus en plus préoccupante, car elle est soupçonnée de contribuer à la surpêche et à l'épuisement des stocks de poisson.

Régime de propriété coutumière et gestion des pêcheries

Dans la culture traditionnelle de Yap, deux caractéristiques fondamentales des régimes de propriété coutumiers contribuaient à éviter la surexploitation des ressources. D'une part, les zones récifales appartenaient à de petits groupes sociaux, comme le village, le *tabinaw* (le clan, ou le ménage et ses ressources) et les associations de villages, détenteurs des droits de pêche sur ces zones et, d'autre part, le droit de propriété des ressources marines n'était pas de nature purement privée, étant assujéti à des systèmes de contrôle hiérarchisés. Ce régime de propriété quasi-privé applicable aux droits de pêche incluait également des règles régissant l'exploitation de lieux de pêche et d'habitats, les engins et les techniques de pêche, et les espèces ciblées. Ces règles étaient assorties d'un « Code de conduite » des pêcheurs et d'une obligation de partage des prises (Falanruw 1991). Dans certains cas, les droits de pêche prévoyaient la fermeture à la pêche d'un récif pour limiter l'effort de pêche. Falanruw (1991) décrit « une déontologie en vertu de laquelle on ne prend pas plus

1. Chargée de recherche halieutique (pêche en milieu communautaire), Observatoire des pêches récifales, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Nouméa, Nouvelle-Calédonie. Courriel : meckik@spc.int

2. Chef de Division, Service des Ressources marines, Colonia, Yap

3. Falanruw et Faimau (dans MRMD 1987), les 125 techniques de pêche utilisées à Yap peuvent être regroupées dans les 15 catégories suivantes : (i) avec un bâton courbé (*tholom*), (ii) avec du poison (*yuub*), (iii) au noeud coulant, (iv) au harpon (*piska*), et (v) au harpon avec des petits radeaux servant de dispositif de concentration du poisson (*pipi fajut*), (vi) à la palangrotte, (vii) filets « papillon », (viii) au haveneau (*manago*), (ix) la pêche de poissons volants en pirogue à voile, avec des épuisettes (*magal gog*), (x) au filet, (xi) le rabattage des poissons avec des branches de cocotier (*ruwol*), (xii) les pièges à poissons individuels (*jinup*), (xiii) les grands pièges fixes en bambous (*sagel*), ou (xiv) en pierre (*ach*) et (xv) la collecte d'invertébrés selon diverses méthodes.

que sa part, ou on s'abstient de tout prendre par crainte de sanctions sociales ou spirituelles ».

Les villages de Yap sont regroupés en réseaux, certains jouissant d'un statut coutumier supérieur à d'autres, de rang inférieur, qui leur sont alliés. Le régime de gestion des ressources marines sous-tend le système hiérarchique de chaque réseau. Les ressources sont exploitées à des fins de subsistance, pour faciliter les efforts engagés par le réseau, et pour soutenir son autorité suprême. L'accès aux zones, aux engins et aux droits de pêche est géré en fonction de cet ordre hiérarchique. En général, seuls les groupes de haut rang peuvent pêcher avec les engins les plus sophistiqués, comme des pirogues et des engins de pêche spéciaux. La pêche est alors supervisée par un maître de pêche, spécialiste de la technique mise en œuvre, qui intervient, soit sur demande du chef, soit dans le cadre de ses obligations coutumières vis-à-vis de ce dernier. Par ailleurs, certaines espèces sont considérées comme appartenant à certains personnages de haut rang.

Les eaux côtières avoisinant un village relèvent de sa juridiction et il est interdit aux personnes étrangères au village d'exploiter les ressources. Il existe cependant des exceptions dans le cas de certaines techniques de pêche. En effet, certaines techniques peuvent être utilisées par tous les pêcheurs du village, tandis que d'autres, et parfois même les lieux de pêche sur lesquelles elles peuvent être utilisées, sont réservées à certains clans. Les villages dont le rang est le plus bas ne possèdent aucune terre et ne détiennent aucun droit de pêche, sauf celui d'utiliser quelques techniques dans des lieux de pêche restreints et précisément définis. Ces villages « serviteurs » peuvent occuper la terre, mais celle-ci appartient à un grand chef, à qui sont dus les « premiers fruits » et d'autres formes de tribut, ainsi que des services.

Les pêcheries récifales et lagunaires contemporaines

En 2006, l'état des ressources récifales et de leur utilisation a fait l'objet de deux enquêtes, conduites sur l'île de Yap dans le cadre du Projet régional océanique de développement des pêches océaniques et côtières (PROCFISH)⁴. Deux villages ont été étudiés : Riiken (Wanyaan inclus) sur la côte est, et Yyin (Gilfith inclus) sur la côte ouest. Les personnes interrogées dans le cadre cette étude représentaient 74 % de la population de Riiken et 77 % de celle de Yyin et comprenaient les chefs des ménages, qui ont été invités à répondre à des questionnaires structurés pour recueillir des données générales sur des indicateurs démographiques et socioéconomiques et sur la consommation des produits de la mer, et des pêcheurs des deux sexes avec des questions visant à recueillir des données sur la pêche de poissons et d'invertébrés.

Les résultats de l'enquête ont montré que, dans l'ensemble, le mode de vie des populations de ces deux villages était resté conforme à la tradition, mais aussi

déjà marqué par des influences modernes. Traditionnellement, la population vivait d'une économie de subsistance, et l'étude a permis de confirmer que ceci est en général toujours le cas. Dans chaque ménage, deux personnes pêchent régulièrement, et tous les ménages ont confirmé qu'ils consommaient des produits de la mer frais, principalement des invertébrés. La consommation moyenne par habitant était élevée, à environ 44 kg (erreur-type $\pm 7,3$) à Riiken et environ 47 kg (erreur-type $\pm 12,8$) à Yyin. La grande majorité des produits de la mer consommés provenait de la pêche du ménage ou de dons (à titre non monétaire) de membres de la famille ou de la communauté, ce qui témoignait de l'importance des pêcheries récifales pour la subsistance de la population.

Cependant, le volume de denrées alimentaires, de carburant, de produits manufacturés et de véhicules importés dans ces communautés est en augmentation. Le fait que les revenus monétaires de la plupart des ménages interrogés provenaient de salaires, de la gestion de petites entreprises et de rentes de fonds de retraite, d'un soutien familial et des allocations sociales, témoignait de la forte influence d'une économie monétaire de type occidental. Dans ces deux villages, la pêche n'était ni la principale source de revenus, ni même une source significative de revenus d'appoint.

Les femmes et la pêche

À Riiken et à Yyin, la pêche est pratiquée par les hommes et par les femmes (figure 1). Dans l'ensemble, le taux de participation des femmes est assez faible et se situe entre 23 % et 36 %, tandis que 68 % et 42 % des hommes pêchent exclusivement le poisson à Riiken et à Yyin respectivement. Il était assez surprenant de constater que seule une faible proportion de femmes collecte les invertébrés. En effet, environ 17 % de toutes les femmes de Riiken et 23 % de celles de Yyin ont confirmé qu'elles en avaient collecté à un moment donné. En général, les hommes ne s'adonnent pas à la collecte des invertébrés, mais 11 % des hommes de Riiken et 35 % de ceux d'Yyin ont déclaré qu'outre la pêche des poissons, ils ramassaient les langoustes et les bénitiers ou plongeaient en apnée pour les capturer.

La faiblesse de la proportion de pêcheurs qui ciblent les invertébrés, de même que celle de la diversité et de la productivité de cette pêcherie suggèrent que la pêcherie d'invertébrés est maintenant devenue moins importante que la celle de poissons. Dans les deux communautés, les invertébrés sont collectés sur la crête des récifs et sur les fonds meubles, tandis que les langoustes et les bénitiers sont capturés par des plongeurs. À Riiken, les habitats des fonds meubles et de la crête des récifs peuvent être ciblés lors d'une même sortie de pêche, mais à Yyin, les pêcheurs les ciblent séparément (figure 2). Les femmes pêchent les invertébrés sur les fonds meubles et la crête des récifs exclusivement, et les hommes pratiquent la collecte des invertébrés sur ces mêmes lieux et plongent en apnée pour pêcher la lan-

4. Nous faisons ici exclusivement référence à la composante côtière du Programme régional de développement des pêches océaniques et côtières (PROCFISH), financé par l'Union européenne et exécuté par l'Observatoire des pêches récifales du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), Nouméa, Nouvelle-Calédonie.

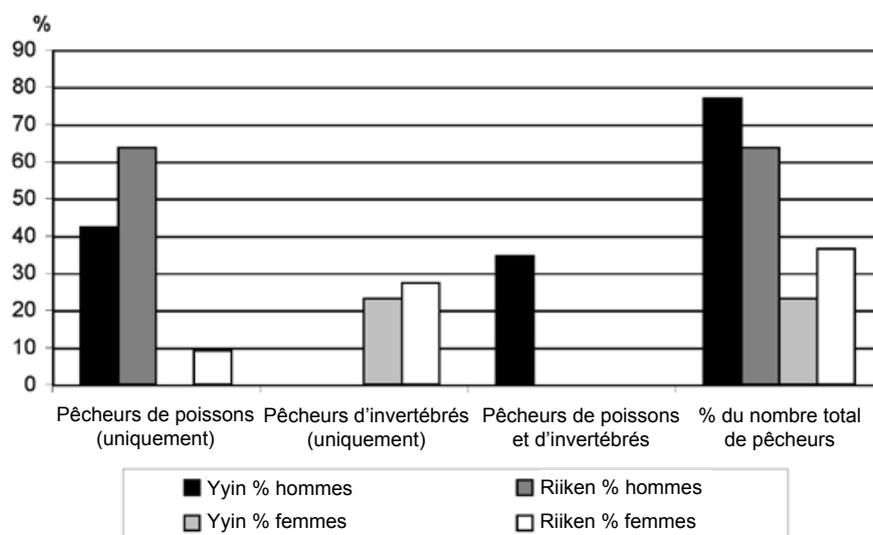


Figure 1. Pourcentages de pêcheurs qui ciblent exclusivement les poissons ou les invertébrés, ou ces deux ressources (mais pas nécessairement lors d'une même sortie). Le nombre total de pêcheurs correspond à 100 %.

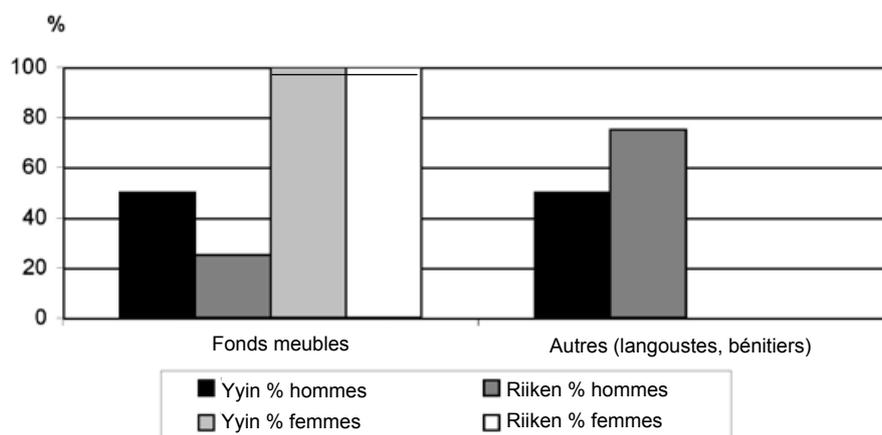


Figure 2. Proportion de pêcheurs et de pêcheuses à Riiken et à Yin qui ciblent diverses espèces d'invertébrés

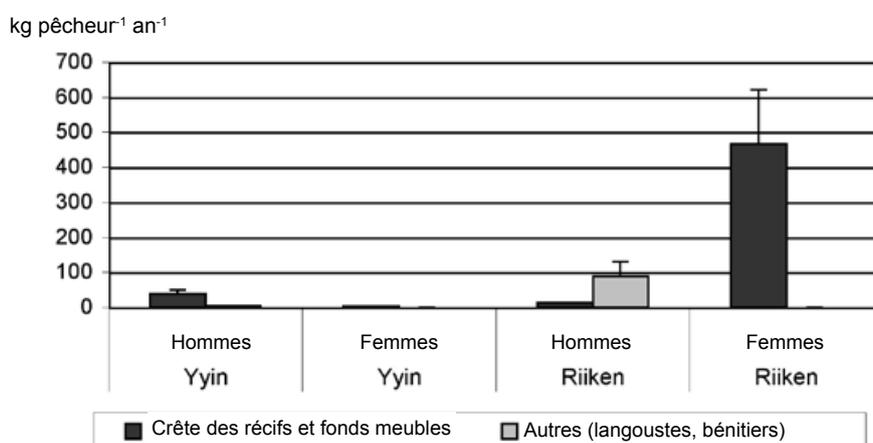


Figure 3. Captures annuelles totales moyennes d'invertébrés ventilées par sexe et par pêcherie (kg de poids humide par pêcheur)

gouste et le bénitier. Les principales espèces collectées sur les fonds meubles sont les suivantes : *Gafrarium* sp. (*dab*), *Nerita polita* (*ligarich*), *Nerita albicilla* (*mire*), *Donax cuneatus* (*tuntheth*) et *Anadara* sp. (*goy*). Les personnes interrogées ont confirmé que la pêche des invertébrés se pratique toute l'année. La fréquence des sorties de pêche est faible, à savoir une fois par semaine au maximum, et habituellement une fois par mois. Chaque sortie dure de 2 à 4 heures. La plupart des femmes pêchent en fonction de la marée, de jour ou de nuit.

La figure 3 montre que les prises annuelles moyennes les plus élevées sont réalisées par les femmes de Riiken qui collectent les invertébrés sur la crête des récifs et les fonds meubles, avec plus de 400 kg de poids humide par an en moyenne, alors que les plongeurs prennent moins de 100 kg de langoustes et de bénitiers par an chacun.

Les prises totales annuelles extrapolées de la communauté de Riiken représentent 5,99 tonnes, alors que les chiffres donnent à penser que les prises totales

annuelles à Yyin ne représentent que 0,24 tonne de poids humide. Cette très petite quantité consiste principalement en bénitiers, dans une large mesure collectés par les hommes (86 % des prises totales annuelles), tandis qu'à Riiken, ce sont les femmes qui réalisent la majorité des prises annuelles (environ 90 %), et qui ciblent principalement les langoustes et les bénitiers (Fig 4 et 5).

En ce qui concerne les évolutions socioéconomiques et les nouvelles tendances signalées en matière de pêche côtière à Yap, ces enquêtes ont permis de confirmer que la pêche continue de jouer un rôle important pour l'économie de subsistance. Dans l'ensemble, les habitants de Yap pêchent pour le plaisir et pour satisfaire leurs besoins. La consommation par habitant est élevée si l'on considère que l'île se prête bien à l'agriculture et offre par conséquent d'autres possibilités de production alimentaire. Selon des modèles dans lesquels les prises annuelles sont converties en valeur monétaire d'achat de denrées alimentaires équivalentes, la valeur de la production annuelle des récifs

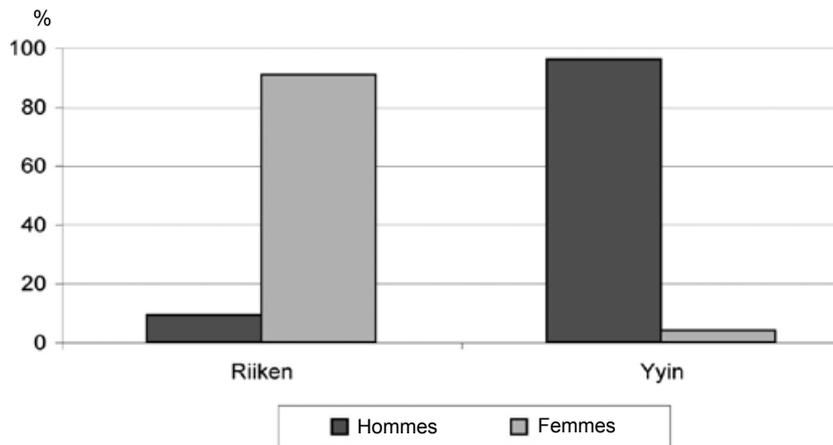


Figure 4. Pourcentages des prises totales annuelles déclarées par les femmes et les hommes (poids humide)

kg (poids humide) an⁻¹

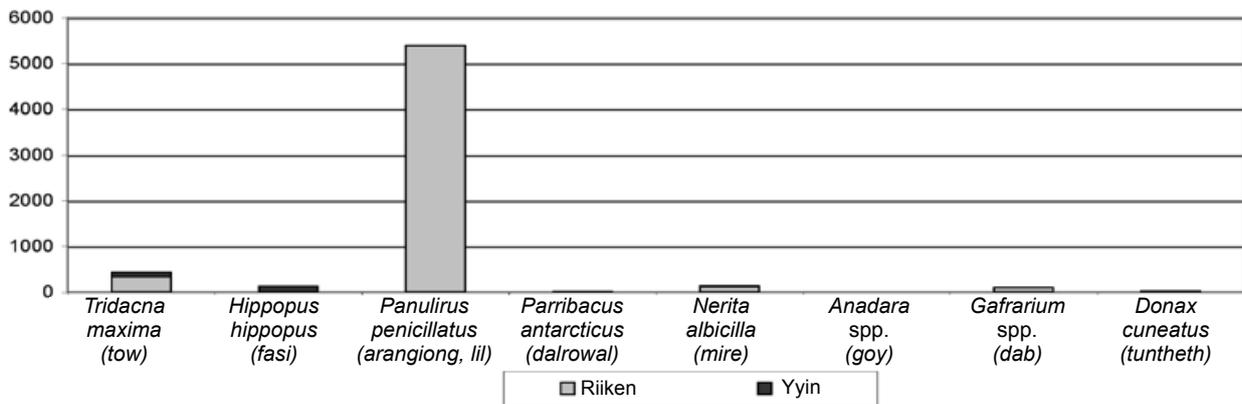


Figure 5. Prises annuelles extrapolées par espèce collectée sur la crête des récifs et sur les fonds meubles, et capturée par les plongeurs en apnée à Riiken et à Yyin (poids humide)

coralliens de Yap avoisinerait les 3,5 millions de dollars des États-Unis d'Amérique (Plan de gestion des ressources marines et côtières ; Smith (sans date), et Tafileichig and Inoue 2001).

Les résultats de l'enquête réalisée en 2006 par les agents du projet PROCFISH montrent également que très peu de ménages tirent des revenus de la pêche. Activité presque exclusivement masculine, la pêche de poissons n'est pas abordée dans cet article. Cependant, près de la moitié des prises de poissons de ces deux communautés est revendue à l'extérieur, alors que les ventes d'invertébrés représentent moins de 1 % des prises. Notre enquête permet donc de constater que la pression de pêche qui s'exerce sur les invertébrés provient exclusivement de la demande locale. Lorsqu'on évalue cette pression de pêche sur les invertébrés, il convient de noter que les pêcheurs ne ciblent que certaines espèces, et que les zones de pêche disponibles sont restreintes. Un suivi pourrait être nécessaire pour détecter d'éventuelles répercussions nuisibles.

Dans le cas de Riiken, par exemple, la pression de pêche la plus élevée s'exerce, selon nos observations, sur les langoustes, qui constituent la majorité des prises totales annuelles en poids humide. Sachant que le récif sur lequel vivent ces langoustes est long de 7 kilomètres, et connaissant le nombre de pêcheurs de langoustes à Riiken, nous pouvons estimer la densité à 1 pêcheur par km, chaque pêcheur capturant entre 40 et 80 kg par an. À Yyin, où peu de sites se prêtent à la collecte, la densité de pêcheurs est plus élevée, avec 13 pêcheurs par km. Étant donné que chaque pêcheur peut capturer entre 25 et 50 kg par an et que seules certaines espèces sont ciblées, un suivi pourrait être nécessaire pour détecter d'éventuelles répercussions indésirables.

L'enquête a également permis de constater une nette différence entre les rôles des deux sexes. Les hommes pêchent principalement, pour ne pas dire uniquement, les poissons, alors que les femmes pratiquent la collecte des invertébrés sur les récifs et sur les fonds meubles, mais cette activité est loin d'être intensive. Les pêcheurs ne semblent pas se spécialiser dans la collecte des invertébrés, mais sont également susceptibles de plonger en apnée pour capturer des langoustes et des bécards, et peuvent à l'occasion prendre d'autres invertébrés en complément de la pêche des poissons. Ces conclusions renforcent le constat présenté ci-avant de la forte influence des traditions et de la culture à Yap.

S'agissant de la participation des femmes et des hommes à la pêche, la différence la plus marquée entre les deux communautés s'explique principalement par le fait que la pêche des invertébrés est presque inexistante à Riiken (0,24 t an⁻¹) par comparaison avec Yyin (environ 6 t an⁻¹ en poids humide). Étant donné les très faibles prises annuelles signalées pour Riiken, toute petite différence éventuellement constatée entre les données communiquées par les pêcheurs et les pêcheuses pourrait se traduire par des pourcentages élevés mais probablement trompeurs.

Bibliographie

- Falanruw M.C., McCoy M. and Namlug 1975. Occurrence of ridley sea turtles in the Western Caroline Islands. *Micronesia* 11 (1): 151-152.
- Falanruw M.C., Whitesell C.D., Cole T.C., MacClean C.D. and Ambacher A.H. 1987. Vegetation survey of Yap, FSM. USDA Forest Service, Resource Bulletin PSW-21.
- Falanruw M.C. 1991. Management of people's use of marine resources (discussion paper for the 3rd Workshop for Yap's States MRCMP), 22 p.
- Falanruw M.C. 1994. Traditional fishing on Yap. In: Morrison, J., Geraghty, P. and Crowl, L. (eds.). *Science of Pacific Island Peoples, Volume I: Ocean and Coastal Studies*, Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific. 41-58.
- Graham T. 1991. Reef fisheries in Yap proper: Status of traditional authority environment and implications for management. Marine Resources Management Division, Department of Resources and Development Yap State, FSM.
- MRMD. 1987. A survey of village fishermen of Yap proper: 1987. State Department of Resources and Development, Federated States of Micronesia. 66 p.
- Orcutt A.M., Cordy R., Rappa P.J. and Smith B.D. 1989. Yap proper coastal resource inventory. U.S. Army Corps of Engineers. 356 p.
- Smith A. undated. Tradition and the development of the marine resources coastal management plan for YAP State, FSM (draft). Marine Resources Management Division, YAP, FSM.
- Tafileichig A. and Inoue, A. 2001. Marine resources in Yap State, FSM: The current status of customary and traditional regulation. Kagoshima University Research Centre for the Pacific Islands, Occasional papers No. 34, 113-116.
- Tsuda R.T. (ed.) 1978. Marine biological survey of Yap lagoon. University of Guam Marine Laboratory Technical reports 45, 169 p.